

Berg, le 26 avril 2024



AVIS

**LISTES ÉLECTORALES
ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024**

Les listes définitivement clôturées le 26 avril 2024 ainsi que la liste des électeurs nouvellement inscrits ou rayés sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Berg,

du 26 avril au 03 mai 2024 inclusivement.

Toute réclamation du chef d'inscription, de radiation ou d'omission indue doit être portée devant le tribunal administratif, conformément aux dispositions des articles 21 de la loi électorale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre,



Le secrétaire ff,

